

« Face à un tel entêtement,
il n'y a pas d'autre solution
que d'amplifier le mouvement,
y compris *par la grève,*
et, notamment, de *venir en*
masse à Paris le 14 juin. »

Jean Claude Mailly



Journal trimestriel de l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE
de la Haute-Loire - N° 181 – juin 2016 -

www.fo43.fr

Retrait de la loi Travail

C'est le moment !



Mardi

14

juin

Grève
interprofessionnelle

à l'appel de CGT, FO, FSU, Solidaires

Manifestation
nationale à Paris

Tous en manifestation à Paris le 14 juin, c'est le moment !



Alors que le gouvernement manœuvre pour tenter d'empêcher l'extension des grèves et du refus de la loi El kHomri, il est vital que la manifestation nationale à Paris rassemble des centaines de milliers, des millions pour exiger le retrait de la loi scélérate !
Cela dépend de l'engagement de chaque syndicat, de chaque militant.

Une journée à Paris c'est de la fatigue, certes, mais sauver la hiérarchie des normes, le Code du Travail et les Conventions Collectives mérite bien cet effort militant.

L'Union Départementale a réservé 3 cars pour l'instant . S'il le faut nous ferons plus.

Voici les horaires

Monistrol : 4.30

Yssingaux 4.50

Le Puy : 5.15

St Georges d'Aurac : 5.45

Brioude 6.00

Arvant : 6.15

D'autres arrêts peuvent être organisés sur les nationales

Financement

Une place de car revient à 45 €.

Nous demandons à tous les syndicats de participer au financement à la hauteur de leurs moyens.

Vous pouvez aussi solliciter les salariés dans les entreprises pour qu'ils aident au financement. Un reçu fiscal pour cotisation exceptionnelle peut être établi sur demande.

Mais personne ne sera empêché de manifester pour des questions financières.

Qui peut participer ?

Syndiqué FO, non syndiqué, tout le monde sera le bienvenu pour venir.

Je participe à la manifestation à Paris

Nom Prénom

Entreprise

Téléphone

Point de départ ou arrêt souhaité :

À retourner à UD FO - 1 avenue Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY

Quelques rappels sur la grève dans le secteur privé

Faut il poser un préavis de grève ?

Il n'y a aucune obligation sauf dans quelques secteurs (transports publics, sécu, santé privée sans but lucratif, énergie...) qui participent au service public. Il peut donc y avoir grève sur le champ dans les autres entreprises privées dans la mesure où les revendications sont connues.

La diffusion d'un tract d'appel à la grève suffit donc largement.

S'il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise, peut-il y avoir grève?

Oui. Si vous connaissez des salariés dans cette

situation, conseillez leur tout de même de se mettre en rapport avec l'Union Départementale ou les Unions Locales pour que nous puissions leur amener leur appui.

L'employeur peut-il convoquer des réunions d'IRP les jours de grève?

Le temps passé aux réunions de CE, DP, CHSCT.. est du temps de travail. C'est donc une atteinte à la liberté d'user du droit de grève pour les représentants du personnel et une entrave au fonctionnement des IRP.

Lorsque c'est le cas, **il faut donc exiger de l'employeur le report de la réunion** avec les autres syndicats engagés dans la grève si possible.

S'il y a refus le faire savoir immédiatement à l'UD.

Gagner le retrait de la loi travail, c'est le moment !

Par Pascal SAMOUTH,
Secrétaire Général de l'Union
Départementale



Le bras de fer continue. Depuis plus de 2 mois, de mobilisation en mobilisation, l'obstination des salariés ne faiblit pas, bien au contraire.

Le combat pour le retrait de la loi travail est devenu un symbole, celui du ras le bol de toute la politique antisociale imposée depuis des années par les gouvernements successifs, se pliant aux injonctions de la troïka : banque centrale européenne, union européenne, FMI.

Comme l'a dit dans son intervention devant les militants FO le premier mai Christian GROLIER, qui représentait la confédération : *« La loi El Khomri c'est un projet de société, celui de la destruction des droits collectifs! »*

Derrière la remise en cause de la hiérarchie des normes, c'est l'existence même de la classe ouvrière, avec ses organisations syndicales, qui est en jeu.

Le projet de société porté par le gouvernement est d'essence totalitaire. Sans exagérer.

Les faits sont les faits. Avec le recours au 49-3 il a triplement piétiné la démocratie: mépris des organisations syndicales mobilisées, mépris de l'opinion publique très majoritairement opposée, mépris de sa propre majorité parlementaire.

De même, il cherche à criminaliser l'action syndicale en nous rendant responsables des exactions des casseurs (qui viennent à point nommé).

Enfin, il s'en prend au droit de grève qu'exercent démocratiquement nos camarades dans les raffineries, la presse, les transports.

Cette dérive dangereuse traduit l'affolement d'un gouvernement qui perd les pédales, un gouvernement affaibli par une crise politique qui s'approfondit.

La semaine dernière, le patron des députés du parti de d'Emmanuel Valls, comme le ministre des finances, ont évoqué la possibilité de rediscuter l'article 2 de la loi, celui qui prévoit la remise en cause de la hiérarchie des normes. Même cette proposition timide bien en dessous du retrait s'est heurtée au NIET du Président de la République.

Alors c'est par nous-mêmes que stopperons cette dérive.

Répondant à leurs confédérations, plusieurs secteurs professionnels se sont engagés dans la grève reconductible. Chaque jour de nouvelles grèves sont décidées.

Dans cette situation, la grève interprofessionnelle du 14 juin avec une montée à Paris par centaines de milliers, loin d'être un baroud d'honneur, sera au contraire un point d'appui.

Oui, c'est le moment pour tous les militants FO de donner le coup de collier.

Dans vos entreprises, dans vos administrations, dans vos services, organisez des réunions avec les salariés, des assemblées, quand c'est possible, avec les autres organisations syndicales.

Organisez la grève le 14 juin et même avant si les conditions sont réunies.

Et inscrivez massivement pour monter en masse à Paris, au gouvernement pour exiger le retrait de sa loi pourrie.

« Les seuls combats que l'on est sûrs de perdre ce sont ceux que l'on a pas menés ».

Nous sommes engagés depuis des mois. La victoire est à portée de main, allons la chercher !

L'entêtement gouvernemental, pourquoi?



Le projet de loi Travail est contesté par plusieurs organisations syndicales de salariés et de jeunesse sur le fond, parce qu'il contient des dispositions dangereuses pour la situation et l'avenir des salariés.

Il est critiqué par le Medef parce qu'il ne va pas encore assez loin (M. Gattaz a été mal habitué par le gouvernement...). Sur l'inversion de la hiérarchie des normes, les représentants des TPE-PME (UPA, CGPME) eux-mêmes ne sont pas d'accord et réclament le maintien des branches. Même certains syndicats qui ne sont pas dans l'action (par exemple la CGC ou l'Unsa) contestent des parties du texte, voire demandent certains retraits.

Par ailleurs, ce projet n'a pas trouvé de majorité au Parlement, contesté y compris par nombre de députés de la majorité. D'où le passage en force par le 49-3.

Enfin, à travers les sondages, une majorité de Français le conteste.

Autrement dit, ce projet de loi est multimajoritaire. **De fait, qui le soutient en l'état ? Valls et Berger !**

Si l'on se pose deux minutes, une question s'impose alors : pourquoi un tel entêtement ?

Seules des raisons à caractère politique ou politicien peuvent l'expliquer, notamment la perspective de l'élection présidentielle de 2017 et les positionnements des uns et des autres.

Bien entendu, au départ cela s'inscrit dans une logique européenne néolibérale, qui ne peut être soutenue syndicalement que par les syndicats d'accompagnement qui raisonnent en parts de marché.

Nous, à FO, en toute liberté et indépendance, c'est le contenu du texte qui nous importe et ses répercussions sur les droits, la situation et la vie des salariés d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi nous combattons ce projet.

Alors, face à un tel entêtement, il n'y a pas d'autre solution que d'amplifier le mouvement, y compris par la grève, et, notamment, de venir en masse à Paris le 14 juin.

4 Mobilisation

En Haute Loire aussi, la mobilisation ne faiblit pas !

Les chiffres de participation
aux manifestations
et rassemblements
en Haute-Loire depuis 2 mois

9 mars :	1500
27 mars à Brioude :	400
31 mars :	5000
5 avril :	300
9 avril :	1000
9 avril à Brioude :	200
28 avril :	3000
1er Mai :	500
17 mai :	2000
19 mai :	2800
26 mai :	3200



Les syndicats FORCE OUVRIERE pleinement engagés dans les mouvements de grève en cours

Le gouvernement et les médias aux ordres présentent le développement des grèves comme un bras de fer entre la CGT et le gouvernement.

L'objectif est clair, après avoir tenté de criminaliser nos manifestations avec l'utilisation des casseurs, éléments étrangers au syndicalisme, le gouvernement entonne le grand air de la division.

Il veut isoler les grévistes pour tenter de remettre en cause le droit de grève. C'est dans sa logique anti démocratique. Après avoir méprisé les organisations syndicales, l'opinion publique et même sa propre majorité il s'en prend aux droits ouvriers !

Pourtant la réalité est simple, les camarades des raffineries FO et CGT, les camarades de la SNCF FO, CGT et Solidaires... n'ont fait que mettre en œuvre les appels des confédérations à réunir des assemblées générales et à décider de la poursuite de la grève quand les conditions sont réunies.

C'est cela que le gouvernement veut cacher.

Vous trouverez dans cette page une des motions intersyndicales de soutien (parmi des dizaines) aux salariés des raffineries élaborées en Haute-Loire, celle du SNUDI-FO et du SNUIPP-FSU.

CHEMINOTS

Région de Paris-Est
Grève re-conductible
A partir du 31 mai à 19h

La CGT, L'UNSA, SUD Rail et FO, appellent l'ensemble des cheminots de la région de Paris-Est à durcir la mobilisation entreprise depuis le 9 mars. Cela passe par l'augmentation du rapport de force. La grève reconductible à partir du 31 Mai à 19h00 est le moyen d'obtenir :

Pour la CGT, SUD Rail et FO, le retrait de la loi EL KHOMRI

Pour la CGT, L'UNSA, SUD rail et FO, la réglementation du travail en vigueur à la SNCF – le RH 0077 – doit être prise comme base minimale pour l'organisation du travail pour tous les travailleurs du ferroviaire.

Comme en 2003 (réforme des retraites qui ne devait pas nous concerner) et en Juin 2014 (la réforme qui ne devait rien changer non plus ...), la Direction SNCF, à

travers sa communication, se veut rassurante en affirmant aux cheminots que les dispositions de la loi EL KHOMRI ne les concerneraient pas et que l'Accord d'entreprise serait équivalent au RH0077. Sur les négociations en cours dans l'entreprise, Gouvernement et Direction SNCF nous mentent et ont conscience que sans décret socle et CCN de haut niveau, l'Accord d'entreprise restera très fragile et pourra être dénoncé unilatéralement par la direction avec pour seule obligation de respecter un préavis de 3 mois. Ce qu'elle fera immanquablement au nom de l'ouverture à la concurrence, voulue par la Commission Européenne et organisée par nos dirigeants.

Nous entrons dans la dernière ligne droite des négociations, **l'heure est à la mobilisation de TOUS les cheminots ! Venez nombreux afin d'enrichir les débats et défendre notre avenir.**

Dès le 31 mai, soyons nombreux en grève et dans les assemblées **générales, c'est maintenant que notre avenir se joue !**

Assemblées générales le 1er juin



Le piquet de grève à Feyzin - Rhône
FO est le premier syndicat

RAFFINERIES

Motion à contresigner adoptée par l'Assemblée des grévistes du 26 mai 2 avec le SNUDI FO 43 et le SNUipp 43

L'assemblée des grévistes du 26 mai 2016 réunie à l'appel du SNUDI FO 43 et du SNUipp 43 réaffirme sa revendication de retrait de la loi El Khomri.

Elle se félicite de l'élargissement de la grève dans les secteurs du transport, de la chimie et de l'Energie et affirme que nous n'avons pas d'autre choix que de bloquer le pays par la grève pour obtenir satisfaction.

Elle s'insurge contre le passage en force du gouvernement minoritaire par le 49-3, qui est un déni de démocratie.

L'assemblée condamne ce même gouvernement qui n'hésite pas à utiliser la force et la violence à l'encontre

des grévistes.

Elle décide de tout mettre en œuvre pour poursuivre le combat jusqu'au retrait du projet de loi :

- ◆ Préparer la manifestation nationale et la grève interprofessionnelle du 14 juin
- ◆ Organiser des assemblées de secteurs pour discuter des conditions pour se joindre au mouvement de grève reconductible

TOUS AUX AG de secteurs – TOUS A LA MANIFESTATION LE 14

L'assemblée propose aux personnels enseignants, EVS et AESH des écoles de contresigner cet appel (...)

ASSEMBLEES GENERALES DE SECTEURS JEUDI 2 JUIN 2016 : BRIOUDE - MONISTROL/LOIRE - LE PUY

Un argumentaire pour le retrait de la loi El Khomri

Nous publions ci-dessous l'excellent argumentaire élaboré en commun par les organisations syndicales et de jeunesse pour informer et mobiliser les salariés pour la « votation citoyenne ». En Haute-Loire, les organisations syndicales ont décidé d'un commun accord que le bulletin de vote-pétition serait complété d'un coupon d'inscription à la manifestation du 14 juin.

N'hésitez pas à utiliser ces instruments pour réussir la grande journée de grève et de manifestation nationale du 14 juin en vous adressant largement aux salariés.



La démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois décident d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.

La mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

Plus de 70 % de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3.

Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour les jeunes.

Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.

Alors que certain-e-s parlent d'avancées, d'autres comme le Medef, jugent que le projet est vidé de son sens.

Ce texte reste fidèle à son objectif de départ :

Inversion de la hiérarchie des normes (article 2). La primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salarié-e-s et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables... Avec pour finalité, l'inégalité entre les salarié-e-s d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social.

CONCOURANT À CETTE RÉGRESSION SOCIALE :

Les accords de développement et de maintien de l'emploi

Depuis la loi de 2013 des accords d'entreprise « défensifs » peuvent être conclus en cas de difficultés économiques.

Ils peuvent imposer aux salarié-e-es des modifications de durée et d'organisation de travail ainsi que de rémunération, bien sûr en leur défaveur. Désormais de tels accords régressifs seraient aussi possibles même si l'entreprise va bien! Et fini le licenciement économique si un salarié-e refuse une telle modification de son contrat de travail. L'entreprise ne sera pas tenue de faire un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et n'aura pas besoin de prouver qu'elle a des difficultés économiques.

L'assouplissement du licenciement économique

La définition des difficultés économiques demeure plus que large : perte d'exploitation, réorganisation, sauvegarde de la compétitivité, baisse de chiffres d'affaires, de commandes,... ne permettant plus au/à la juge d'apprécier le sérieux et la réalité des difficultés économiques et des licenciements. Ces dispositions empêchent aussi le/la salarié-e de contester le licenciement économique auprès du/de la juge prud'homal. Avec de telles mesures, ce n'est pas la peur d'embaucher qui est de mise mais bien celle de perdre son emploi pour les salarié-e-s. Que resterait-il donc, dans ces conditions, du CDI ?

Le référendum-chantage

Possibilité pour les organisations syndicales mi-noritaires (30 % des voix aux élections professionnelles) de pouvoir demander un référendum pour valider un accord – régressif – signé avec l’employeur.

Ceci s’opposerait aux choix des salarié-e-s dans les élections professionnelles, mettant à mal le principe de représentativité des organisations syndicales et l’exercice du droit d’opposition. C’est en vérité un véritable déni de démocratie sociale dont il s’agit.

On ne connaît que trop la sincérité d’un référendum placé sous le couperet de la délocalisation ou des suppressions d’emploi et le « libre arbitre » qu’il en résulte pour les salarié-e-s sommés de choisir entre garder la « garantie » de l’emploi ou leurs garanties, Smart en est un exemple.

Une médecine du travail au rabais et dévoyée

Loin de chercher à la développer, le projet de loi El Khomri entérine une situation déjà fragilisée. La visite médicale d’embauche est réservée aux seul-e-s salarié-e-es affecté-e-s sur des postes présentant des risques particuliers, la périodicité des visites médicales est supprimée, la possibilité est ouverte à des non médecins pour faire les visites médicales et les études de postes... La médecine du travail est aussi attaquée par une réforme de l’aptitude.

Ainsi le rôle de la médecine du travail est radicalement transformé notamment en ne permettant plus de faire lien entre le travail et les affections subies de son fait. D’un rôle de prévention, elle mute à celui de délivrance

d’un permis d’embaucher et de licencier.

La fonction publique également concernée

Si ce projet de loi vise d’abord à modifier le Code du travail, les agent-e-s de la Fonction publique sont concerné-e-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions, qui pourraient être transposés dans le secteur public. En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de fonction publique sont la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, rapport national, local, temps de travail, etc.)

Pour les jeunes, le droit à l’avenir remis en cause

Alors que les jeunes connaissent déjà la précarité pendant leurs études et leur insertion professionnelle, la loi travail est une véritable remise en cause de leur droit à l’avenir imposant de travailler plus pour gagner moins, tout en fragilisant leur parcours de vie en facilitant les licenciements.

Les organisations des pays voisins qui ont fait l’expérience d’une réforme du marché du travail dans un passé récent, Italie, Espagne, Portugal, bien sûr la Grèce mais également l’Allemagne mesurent les conséquences et interrogent très fortement la pertinence du projet gouvernemental en France. Leur position se traduit par des messages de solidarité et les grèves organisées actuellement.

La votation citoyenne organisée par les 7 organisations syndicales doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-es d’emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s de s’engager dans la mobilisation.

PARTICIPEZ-Y EN DÉPOSANT LE BULLETIN DE VOTE !

Nom, prénom :



Salarié-e du public - Salarié-e du privé - Etudiant-e/lycéen-ne - Retraité-e - Privé-e d’emploi

Lieu de travail ou d’étude :

Retrait du projet de loi travail

Pour

Contre

Faut-il aujourd’hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d’emplois et retraité-e-s

Oui Non

Signature :

Commentaires :

Je participe à la manifestation nationale à Paris

Lieu de départ souhaité : Monistrol - Yssingeaux - Le Puy - **Saint Georges d’Aurac** - Brioude - Arvant

Téléphone :

Mail :

Assemblée générale de l'AFOC : une année bien remplie

L'AFOC de la Haute-Loire a tenu son Assemblée Générale le vendredi 4 mars à 10h, avenue saint Flory au Puy en Velay, au siège de l'Union Départementale FO.

Cette association de consommateurs affiliée tous les adhérents FORCE OUVRIERE qui en manifestent la volonté mais aussi des adhérents directs.

L'activité de l'année a été dense, tant pour la défense des consommateurs que pour celle des locataires.



Françoise DELEAGE, secrétaire de l'Association, a indiqué que, au cours des permanences hebdomadaires, ou dans des rendez vous individuels, 73 personnes ont été reçues. Le plus souvent, elles sont reparties avec des renseignements sur le droit de la consommation susceptibles de les aider à résoudre leur litige.

Plusieurs courriers de l'AFOC ont également été faits, avec souvent des résultats positifs. Les litiges portent principalement sur les problèmes de téléphonie, avec la multiplication des opérateurs et d'offres alléchantes qui s'avèrent au bout du compte très onéreuses.

Côté défense des locataires, l'activité, présentée par Jean Luc ISSARTEL n'est pas moins intense. L'AFOC dispose d'élus dans les conseils d'administration des deux organismes HLM de la Haute-Loire. « *En cette période de baisse du pouvoir d'achat, nous n'avons accepté aucune augmentation de loyer ni de charge locative. Ce n'est pas parce que l'Etat se désengage du logement HLM que les locataires doivent payer !* »

Il y a eu de nombreuses rencontres avec les locataires aux quatre coins du département, une préparation collective des réunions des Conseils d'Administrations et des Conseils de Concertation Locative, une permanence régulière au siège de l'association à Guitard.

L'AFOC est reconnue et écoutée auprès des bailleurs : « *Lorsque l'AFOC m'a appuyée pour un courrier que j'avais fait, le lendemain j'étais contactée par l'organisme HLM pour discuter de mon problème* » expliquait une adhérente.

Autant dire que le rapport moral et d'activité, comme le rapport financier, ont été adoptés avec une belle unanimité.

Côté perspectives, pour l'association, l'année 2016 verra un renforcement des actions d'information et de communication :

- ◆ Rédaction régulière de communiqués de presse
- ◆ Edition d'un dépliant de présentation de l'AFOC
- ◆ Réunions d'informations dans les localités

La réunion s'est achevée par un buffet fort sympathique pris sur place, ce qui a permis aux participants de prolonger les échanges de façon amicale.

Pour contacter l'AFOC, un numéro : 04 71 05 43 00

Permanences au siège de l'AFOC, à l'Union Départementale FO, 1 avenue Saint Flory au Puy

Consommation : Le lundi de 14h à 17h

Locataires : le Mardi de 14h à 17 h

Papéteries d'Espaly, Fo refuse un accord « pourri »

Lors des dernières NAO (négociations annuelles obligatoires) aux Papéteries d'Espaly, FO a refusé de signer l'accord accepté par la CGT. Le point de vue de Marc DAUBORD, délégué syndical FO.

Marc, peux-tu nous préciser en quoi cet accord signé te paraît « pourri » ?

Eh bien, je dirai pour faire simple que les NAO ne se sont pas soldées en notre faveur. En effet, si certains ont laissé penser que les salarié-e-s gagnaient en pouvoir d'achat, soit un « gain » (et, je précise que les guillemets montrent mon manque total de conviction en faveur de ce pseudo-argument) de 0.8%.

Or ce « gain » n'en est pas un car il correspond en réalité à nos deux jours de ponts qui avaient été suspendus, au motif qu'il était nécessaire de « réintégrer du chiffre d'affaires » (jargon habituel) pour espérer récupérer un 1er jour de pont. Et ce n'est pas une bagatelle car l'objectif chiffré, annoncé _ de ce que je qualifierai plutôt de chantage _ se monte à 300 000 euros ou encore à 500 000 euros pour récupérer le 2nd jour de pont gelé. Mais comment cela pourrait-il être atteignable, vu que le site dépendant d'un groupe américain et qui a des ramifications (filiales...) partout en Europe, est toujours déclaré « en négatif » !?

Et là, nouvelle fourberie de la part de la Direction, et alors que tous pensaient ces 2 jours définitivement perdus, celle-ci a décidé de les inclure dans le taux horaire des salariés, d'où les 0.8%. Mais, c'est bien un leurre que ce « gain » car il s'agit en vérité d'un AUTOFINANCEMENT ! La Direction en réalité ne propose rien et vou-

drait donner l'impression d'être magnanime.

Autre proposition en termes « d'avancées sociales » (selon elle), l'ajout d'un ticket restaurant par mois, sur la base des 11 tickets mensuels par mois (à 4.80 euros) mais ne l'oublions pas, tout de même financés à 60-40 donc respectivement par le patron et les ouvriers eux-mêmes. Et encore ce petit « tiens » est placé sous condition, puisque pour l'avoir, il faut accepter de rogner sur le temps de pause. Avant, celui-ci était autorisé jusqu'à 30 minutes ; maintenant, c'est le respect strict de 20 minutes et pas 1 de plus.

J'ai fait le calcul pour pouvoir mieux cerner la perte subie, eh bien à raison de 10 minutes par jour, c'est 1 semaine par an pour chaque gars qui est perdue. Eceeurant !

Et, face à cette situation, comment vois-tu l'avenir du site, des salariés ?

Avec l'actualité du moment et le massacre que prévoit de mettre en œuvre la Loi El Khomri (dite Loi Travail) si on ne parvient pas à l'arrêter, on peut être sûrs que lors des nouvelles NAO, les patrons auront le champ libre pour nous faire avaler encore de plus grosses couleuvres. Par exemple, pour les Papétries, le site est déclaré comme ayant subi 1.5 millions d'euros de pertes, mais c'est faux car celui-ci comme je l'ai dit, fait partie d'un groupe mondial puissant. Pourtant, c'est de plus en plus la stratégie de ce

type d'entreprises, de multinationales pour toujours tout « tirer vers le bas ». Depuis le changement de Direction, en 2010, je le constate encore plus nettement (et les camarades aussi) au quotidien et en l'occurrence comme pour la participation aux bénéfices, le taux annuel d'intéressement qui ne fait que chuter_ et pas que de quelques broutilles_ puisque certains ont vu moins 350 euros de prime sur leur fiche de paie ne serait-ce que pour ce point.

Et quand avec FO, on interroge les collègues, on se rend bien compte qu'ils ne sont pas contents, surtout quand on prend le temps de leur expliquer à quoi / qui sont dues ces pertes. Eux-aussi sont dégoûtés et révoltés.

Et ton point de vue sur la loi « travail » ?

Cette « Loi Travail » est abjecte et contrevient à toutes les avancées et conquêtes sociales de « nos anciens », on ne peut donc pas laisser faire : il faut tou-te-s, public comme privé, se mobiliser ! C'est essentiel pour nous, comme pour nos jeunes !

Nous avons toujours été présents, nous avons appelé à la grève aux Papétries même si nous aimerions bien que l'autre syndicat suive les consignes de sa confédération et soit avec nous.

Mais on va continuer. On tient le bon bout !

Imprimerie Phil Print à Yssingeaux: un projet de SCOP qui pose question

L'administrateur judiciaire de l'Imprimerie Phil Print à Yssingeaux a demandé la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise pour permettre la création d'une SCOP (financée par une partie des indemnités de licenciement et de chômage. Une situation qui questionne le délégué du personnel FO qui a fait part de ses observations au Tribunal de Commerce.

La requête présente la liquidation comme une mesure technique pour permettre une reprise en SCOP. Pour ce qui nous concerne, la priorité est le maintien de l'emploi donc de l'activité, qu'il soit assuré par une SCOP ou par une reprise classique.

Nous vous indiquons qu'une jurisprudence a établi qu'une reprise en SCOP après liquidation « technique » implique la continuité des contrats de travail. En effet, il y a bien continuité d'une activité identique avec les mêmes salariés utilisant le même outil de travail, le même fichier client, dans le même établissement.

Dans ces conditions, nous demandons qu'il soit garanti aux salariés - après reprise- les mêmes droits que ceux appliqués dans le cadre d'une cession, c'est-à-dire la continuité des contrats et le maintien des droits légaux et conventionnels liés à l'ancienneté notamment : l'intégration des années avant reprise pour le calcul de la prime de départ en retraite., les congés d'ancienneté, le maintien des salaires réels et de tous les éléments contractuels.

Dans le même esprit, si la totalité de l'effectif ne peut être maintenu, nous demandons l'engagement que les règles qui seront appliqués soient identiques à celles d'un licenciement économique collectif qui donne la priorité aux départs volontaires et exige l'application des critères légaux de licenciements et respecte les règles de protection des représentants du personnel.

Nous prendrons le temps d'étudier de plus près le projet de SCOP qui a été remis le 26 mai. Mais de premières questions s'imposent :

- Est ce que l'engagement dans la SCOP est autorisé à tous les salariés sans discrimination ?
- Comment se fait-il que l'ancien dirigeant de l'entreprise figure dans l'équipe dirigeante alors qu'il est responsable de la situation actuelle ?
- L'ancien dirigeant peut-il être légalement responsable et actionnaire d'une SCOP après une liquidation ?

10 ■ Elections TPE

Elections TPE 2016

Chaque syndicat FO, chaque militant FO est concerné !

Pour la seconde fois, des élections syndicales concernant les salariés des très petites entreprises vont être organisées au dernier trimestre 2016.

Les résultats de ces élections sont importants pour FORCE OUVRIERE pour 3 raisons :

- ◆ Ils compteront pour notre nombre de conseillers prud'homaux dans le département (il n'y a plus d'élection générale)
- ◆ Ils seront utilisés pour établir notre représentativité dans chaque branche professionnelle et donc notre capacité à négocier chaque convention collective
- ◆ Ils serviront à élire au niveau régional (grande région) 10 représentants des salariés qui siégeront avec un nombre égal d'employeurs dans des CPRI dont les fonctions ne sont pas clairement définies

Négocier les conventions collectives, être présents aux prud'hommes pour défendre les droits : c'est notre action syndicale quotidienne, au bénéfice de tous les salariés, depuis des années. Si nous voulons pouvoir continuer, il nous faut maintenant en plus aller chercher des voix !

Si tous les militants FO, tous les adhérents FO s'y mettent, nous gagnerons !

Qu'est-ce qu'une « TPE » ?

C'est une très petite entreprise, de moins de 11 salariés. On entend par entreprise tout employeur : cela peut être un garage automobile, un cabinet d'architecte, un particulier employeur, un salon de coiffure, un commerce, une association sportive, une pharmacie, un restaurant, un électricien, une petite ADMR...

Quel salarié peut voter pour l'élection TPE ?

Tous les salariés qui sont présents dans l'entreprise au cours du mois de décembre 2015 pourront voter en 2016, y compris les apprentis.

Combien y a-t-il de salariés des très petites entreprises en Haute Loire ?

Il y a environs 15 000 salariés qui travaillent dans des « TPE ». Cela représente un salarié sur 5.

La partie la plus importante, ce sont les salariés du particulier employeur (chèques emploi service) et les assistantes maternelles. Il y a les petites entreprises industrielles ou du bâtiment, les professions libérales, les commerces, les associations, les Hôtels Cafés Restaurants...

Qu'est ce que je peux faire pour aider FO à faire un bon score pour ces élections ?

Tu connais sans doute dans ta famille, dans ton entourage, des salariés qui sont concernés par cette élection. Alors déjà tu peux leur en parler.

Souvent, les salariés de ces entreprises ne connaissent pas le syndicat et tout à été fait pour dévaloriser notre action en la caricaturant. C'est l'occasion pour leur expliquer qu'il y a beaucoup de choses dont ils bénéficient grâce à l'action syndicale : les congés payés, la sécurité sociale, les conventions collectives, les retraites. **Notre combat pour le retrait de la loi travail est populaire, transformons l'essai !**

C'est l'occasion pour expliquer l'intérêt de voter FORCE OUVRIERE, et pourquoi pas de se syndiquer.

Ne néglige aucune piste, même à ton boulot. Il y a de plus en plus de salariés qui ont un ou plusieurs employeurs en plus de leur travail principal, pour « arrondir les fins de mois ». Ce n'est pas illégal et malheureusement, avec le temps partiel qui se développe c'est de plus en plus fréquent : employé de maison, ramassage scolaire, « extra »... Ils voteront pour les élections TPE chez leur second employeur s'ils ont bien été déclarés au mois de décembre.

Dès maintenant, FORCE OUVRIERE recense les électeurs potentiels, c'est aussi ton affaire.

Afin de maîtriser notre score électoral, dès maintenant, nous recensons tous les salariés qui peuvent voter pour nous grâce à l'action militante. C'est d'autant plus important que ces élections vont avoir lieu par internet et que si nous ne sensibilisons pas dès maintenant les éventuels votants, les lettres et les codes de vote risquent de se perdre.

Si tu connais un ou plusieurs salariés de très petites entreprises, fais nous les connaître dès maintenant.

Sur simple demande nous pouvons, pour t'aider à les convaincre:

- ◆ Te transmettre une copie de leur convention collective (résumé)
- ◆ Leur remettre de la documentation (livret « connaître ses droits »)
- ◆ Répondre lors de nos permanences à quelques questions simples : congés, salaires...

Merci de bien vouloir indiquer dès maintenant à l'Union Départementale les coordonnées des électeurs potentiels que vous pouvez solliciter : tous ensemble nous gagnerons !

Hôpital sainte Marie au Puy : 6 points de plus pour FO

Les élections professionnelles avaient lieu au Centre Hospitalier Sainte Marie du Puy en Velay le mardi 22 mars. Une nouvelle fois, FORCE OUVRIÈRE connaît une belle progression.

Les électeurs ont voté plus nombreux, le nombre des exprimés passant de 61% à 68 %.

C'est FORCE OUVRIÈRE qui profite de cette mobilisation passant de 201 à 268 voix aux élections des titulaires du Comité d'Établissement.

Nous nous présentions seulement dans le premier collège, ce résultat représente 44 % des électeurs, et sur le total des 3 collèges 37 %. C'est une progression de plus de 6 points !

Les jours ont été moins fastes pour la CGT qui passe de 384 voix à 378, ce qui représente 7 points de reculs !

Quant à la CGC, elle assoit son score chez les cadres avec une légère hausse de 66 à 74 voix.

Pour FORCE OUVRIÈRE, nous gardons donc nos 2 élus titulaires et suppléants au CE.

Aux DP, nous conservons nos deux sièges de titulaires et nous en gagnons un troisième aux suppléants.

Le travail syndical accompli de défense des personnels et de syndicalisation trouve sa reconnaissance dans ce résultat. Bravo à toute l'équipe syndicale !

Grand Chelem pour FO à la clinique bon secours au Puy

Le syndicat FO présentait pour la première fois une liste à la délégation unique du personnel à la Clinique Bon Secours au Puy en Velay (Hospitalisation à But Lucratif). Le syndicat FO de la Santé Privée se félicite des excellents résultats réalisés.

Face à la CGT, en place depuis longtemps, nos candidates font le grand chelem :

Titulaires : FO : 46 voix (73%) et 2 sièges CGT : 17 voix (27%) et 0 siège

Suppléants : FO : 50 voix (78 %) et 2 sièges CGT : 14 voix (22 %) et 0 siège

Félicitations à toute l'équipe et à nos élues

SNOP à Brioude, FO s'installe à la première place

Le 19 mai 2016 avaient lieu les élections du Comité d'Établissement et des Délégués du Personnel à la SNOP à Brioude (Métallurgie).

Au premier tour des listes syndicales étaient présentes pour le seul collège ouvriers et employés. La pêche est bonne pour FO qui réalise face à la CGT un score de 63% (56 voix) ce qui représente une progression de 5 points en 2 ans.

FO a donc 3 élus sur 4 en titulaires CE et 2 en suppléants.

Aux Délégués du Personnel, ce sont 4 élus sur 5 pour FO en titulaires et seulement 1 en suppléant par manque de candidats :-)

L'équipe se remet immédiatement au travail pour défendre les revendications des salariés.

Félicitations !

Retour en force de FO à la PEM de Siaugues et Saugues

La société PEM (protection électrolytique des métaux) compte deux sites, en Haute Loire, à Siaugues et Saugues avec plus de 140 salariés. Lors des dernières élections, le 29 janvier 2016, FORCE OUVRIÈRE, après plusieurs années d'absence, a réussi à nouveau à constituer une section syndicale qui a présenté des listes aux premier et deuxième collèges.

La CFDT et la CGT, qui jusqu'ici se présentaient séparément, ont en réaction fait liste commune, pensant certainement faire barrage à l'expression syndicale indépendante. Bien mal leur en a pris, puis que c'est FORCE OUVRIÈRE qui rafle la majorité absolue des voix et des sièges dans les deux collèges. Les résultats sont sans appel :

1er collège : FO 24 voix et 2 élus, "CFGT" 20 voix et 1 élu

2ème collège : FO 41 voix et 2 élus, "CFGT" 29 voix et 1 élu

Ce qui donne au total 65 voix pour FO et 49 pour la "CFGT".

En pourcentage cela donne 57% pour FO, 21,5% pour la CFDT, 21,5% pour la CGT. Y a pas photo !

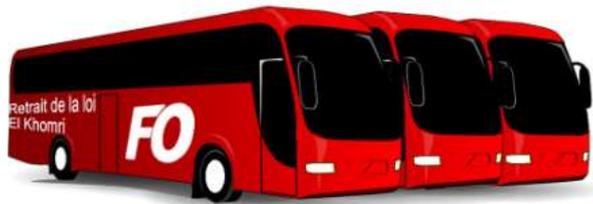
SI EL à Lempdes : 100% pour FO, disparition de la CFDT

Aux élections de la délégation unique du personnel, version Rebsamen, FORCE OUVRIÈRE s'est trouvée la seule organisation syndicale à présenter une liste au premier tour. Cerise sur le gâteau, nous avons même réussi à trouver des candidats dans le second collège, pour la première fois.

La CFDT, dont la liste était sortie miraculeusement d'un chapeau il y a deux ans, à jeté l'éponge.

Au premier collège, avec 32 voix nous avons les 3 sièges de titulaires et de suppléants.

Au second collège, seul notre candidat suppléant est élu avec 18 voix. Notre délégué syndical Bruno SABATIER aura à faire face à un candidat sans étiquette au second tour. Excellent résultat tout de même.



*Gagner le retrait de la loi
travail, c'est le moment !*

Toutes et tous en grève
mardi 14 juin

Toutes et tous
à la manifestation
nationale à Paris !

LES PERMANENCES DANS LE DEPARTEMENT

LE PUY EN VELAY - Union Départementale
Ouvret du Lundi au vendredi de 8h30 12h et de 14h à
17h ou sur rendez vous 1 avenue Saint Flory
43000 Le Puy en Velay Tél : 04.71.05.43.00

UNION LOCALE DE BRIOUDE

Permanence les mardis à 18h
Place du Postel immeuble Instruction 43100 Brioude
Tél : 04.71.50.08.78 Email ul.fo.brioude@wanadoo.fr

UNION LOCALE DE SAINTE SIGOLENE

Permanence les mardis à 17h30
Maison des syndicats et des loisirs Rue de Verdun 43600
Sainte Sigolène **Permanence les mardis à 17h30**
Tél : 06.82.46.36.99

UNION LOCALE DE LANGEAC

Rue Dumas 43300 Langeac **Permanence le 1er Lundi
de chaque mois à 17h30**

UNION LOCALE D'YSSINGEAUX

Foyer rural 43200 Yssingaux **Permanence jeudi à 18h**

**Salariés de l'artisanat,
du commerce, de l'industrie et services...
ces permanences vous
sont ouvertes !**

**Venez nous rencontrer pour connaître vos
droits, votre convention collective...
Un renseignement ça ne coûte rien !**

AFOC

L'association FORCE OUVRIERE
consommateurs organise une per-
manence **chaque lundi de 14h à
16h30** à l'Union Départementale:
problèmes de consommation, rap-
ports locataires/propriétaires...

Une permanence spéciale locataires HLM est organisée
le mardi après midi.



web

Dispensé de timbrage Le Puy en Velay PPDC



FORCE OUVRIERE

HAUTE-LOIRE

N°181 - Juin 2016

Rédaction-Administration : UD-FO 1 avenue
Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY
Tel : 04.71.05.43.00 Fax : 04.71.05.44.99

Directeur de Publication :
Pascal SAMOUTH

Compte Banque Postale : 0024144A024
C.P.P.A.P. 0417 S 07241

E-mail : udfo43@wanadoo.fr Blog :
www.fo43.fr

SOMMAIRE

2. Inscription manif - droit de grève
3. Editoriaux
4. EN Haute-Loire, la mobilisation ne faiblit pas
5. Les syndicats FO dans les grèves en cours: SNCF - Raffineries - Instits
6. Argumentaire Loi El Khomri
7. Votation
8. Assemblée générale de l'AFOC
9. Accord pourri aux papétries - Une SCOP qui soulève des questions chez Phil Print
10. Elections TPE
11. Résultats d'élections
12. Permanences